

Communiqué suite au conseil d'administration de la BnF du 30 juin 2022

Le Conseil d'administration de la BnF s'est réuni le 30 juin 2022. À la suite de l'avis du Conseil scientifique adopté le 28 juin, il a examiné les grandes orientations de l'organisation du service de communication des ouvrages dans les salles de recherche du site François-Mitterrand.

De nouvelles règles de communication des documents dans les salles de lecture réservées aux chercheurs sur le site François-Mitterrand de la BnF ont en effet été déployées depuis le 2 mai 2022. Organisant la possibilité pour les chercheurs d'accéder toute la journée aux collections patrimoniales (au-delà des 337 000 documents disponibles en libre accès, des 9 millions de documents de Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF, et des ressources électroniques également accessibles en salle de recherche), le nouveau dispositif modifiait le fonctionnement de la Bibliothèque sur deux points:

- mise en place d'une plage de communication pour le jour même, semblable pour tous les jours de la semaine et pour tous les documents, sur une amplitude horaire de 13h30 à 17h, du lundi au samedi;
- nécessité pour les consultations avant 13h30 de réserver à l'avance avant sa venue et jusqu'à 20h la veille (sauf vendredi 17h).

Tenant compte de l'évolution des usages des chercheurs (baisse de plus de 40% des demandes de communication des documents au cours de la décennie qui a précédé le premier confinement, absence de demande de documents pour 50% des usagers présents chaque jour, développement de la réservation à l'avance, fréquentation très réduite des plages horaires matinales), cette nouvelle organisation permet d'affecter les agents de l'établissement à d'autres projets, nécessaires à l'évolution des missions statutaires de l'établissement, dans un contexte budgétaire contraint malgré la stabilité de ses moyens:

- la réouverture complète du site historique Richelieu et l'ouverture en son sein, à côté des salles de recherche, d'une salle de lecture publique, la Salle ovale, et d'un musée destiné à donner accès aux collections nationales pour le plus grand nombre;
- la mise en œuvre du dépôt légal numérique prévu par la loi depuis décembre 2021 et qui permet d'assurer la préservation de notre mémoire commune;

Contact presse

Elodie Vincent,
cheffe du service de presse
et des partenariats médias
elodie.vincent@bnf.fr
01 53 79 41 18

- deux grands chantiers destinés à la protection du patrimoine commun : la préparation des collections en vue de leur transfert dans le nouveau centre de conservation de la BnF, à Amiens ; le traitement des collections de presse conservées depuis 1631, trésor de la BnF et de la nation.

L'évolution des modalités de communication des documents, conçue de manière mesurée et en tenant compte des besoins – en particulier celui de « rebonds bibliographiques », indispensable à la pratique de recherche – et des usages, a suscité de vives inquiétudes. Dans un contexte plus général d'interrogations portées par le monde de la recherche, la décision prise par la BnF est apparue comme comportant des risques pour les chercheurs. La BnF a dès lors souhaité répondre à ces inquiétudes et rétablir le climat de confiance qui unit la bibliothèque à ses publics.

Cette réorganisation a ainsi été soumise à l'examen du Conseil scientifique de la BnF, présidé par Pascal Ory, membre de l'Académie française et professeur émérite à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et composé de personnalités indépendantes expertes du monde de la recherche et de représentants d'institutions documentaires.

Cet avis (voir annexe en fin de document), adopté le 28 juin, tout en rappelant l'égale importance des différentes missions de la BnF (une mission patrimoniale, une mission d'aide à la recherche, une mission culturelle) et leur permanence historique, a formulé des préconisations d'évolution du dispositif et souligné la nécessité de mobiliser des moyens supplémentaires pour les mettre en œuvre. Il a été transmis aux ministres chargés de la Culture, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et du Budget.

Afin de répondre à ces recommandations, la BnF a immédiatement engagé une refonte de son application de réservation des documents pour la rendre plus ergonomique et permettre, sur place, au fil de la matinée, la réservation des ouvrages pour l'après-midi sans attendre l'ouverture de la communication directe.

Le dialogue s'est également poursuivi avec le ministère de la Culture. À la demande de la Ministre de la Culture, le directeur général des médias et des industries culturelles a confirmé lors du Conseil d'administration du 30 juin que le ministère accordait 20 postes supplémentaires à la BnF.

Cette augmentation des effectifs permettra dès la rentrée :

- de prolonger jusqu'à minuit, à la place de 20h, la possibilité de réserver des documents pour le lendemain matin (dans la limite d'un quota augmenté de 25 documents) sauf le vendredi (17h)
- d'assurer le début de la communication directe des documents conservés en magasin dès 12h à la place de 13h30.

Parallèlement, le Conseil d'administration, sur proposition de la Présidente, Laurence Engel, a supprimé l'augmentation du tarif réduit du pass recherche annuel illimité précédemment adopté et qui devait être porté à 38 € par an en septembre prochain. Le tarif réduit du pass recherche qui concerne 40 % des usagers (25 % bénéficiant de la gratuité) restera ainsi maintenu à 35 € par an.

La Présidente de la BnF a, enfin, souligné la demande exprimée aussi bien par le Conseil scientifique que par les représentants élus des lecteurs, que le dialogue de l'établissement avec ses usagers soit non seulement poursuivi mais renforcé. La BnF formulera ainsi dans les prochains mois des propositions visant, notamment, à mieux partager le résultat des études qu'elle conduit sur ses publics et à échanger dans la durée sur les usages et les besoins des chercheurs.

La CGT, membre de l'intersyndicale, qui dispose de 2 représentants élus au Conseil d'administration n'a pas souhaité y siéger.

Les évolutions du dispositif ont été adoptées à la majorité des membres du Conseil. Les représentants élus des lecteurs ont voté défavorablement dans la mesure où le compromis qu'ils soutiennent était celui d'une ouverture de la communication directe à 11h30, tout en soulignant leur égal attachement à toutes les missions de la BnF ainsi que la qualité des échanges au sein du Conseil et en reconnaissant des avancées.

La CFDT, qui dispose de 2 représentants élus au Conseil d'administration, s'est abstenue en rappelant que sa demande première est un retour à la communication directe toute la journée, en soulignant son attachement au dialogue, en regrettant les attaques dont la BnF a fait l'objet et en considérant que le Conseil d'administration avait atteint un compromis raisonnable permettant de revenir à la sérénité. Les autres membres du Conseil, membres de droits et personnalités qualifiées, ont voté favorablement pour les propositions.

ANNEXES

Annexe 1 : Avis du Conseil scientifique de la BnF voté le 28 juin 2022

Le Conseil scientifique de la BnF, que préside Pascal Ory, membre de l'Académie française et professeur émérite à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, a débattu lors de sa séance du 28 juin 2022 de la réforme de la communication des documents en salle de recherche du site François-Mitterrand.

Il a adopté un avis avec un vote favorable unanime des personnalités qualifiées et représentantes des institutions scientifiques et documentaires; les membres représentants des personnels scientifiques de la BnF, après avoir pris acte de l'engagement de l'instance et de la qualité des débats, s'étant abstenus.

Cet avis a été transmis aux ministres chargés de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Budget, et a été présenté le 30 juin au Conseil d'administration de la BnF.

Composition du Conseil Scientifique de la BnF :

Président :

Pascal ORY, membre de l'Académie française, professeur émérite à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Membre de droit :

Anne BENNET, sous-directrice des formations et de la recherche, délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle, ministère de la Culture

Personnalités qualifiées désignées par arrêté du ministre de la Culture :

Guy BERTHIAUME, bibliothécaire et archiviste du Canada émérite
Marie CORNU, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique
Emmanuelle LOYER, professeure des universités à Sciences Po

Représentants d'institutions scientifiques et documentaires désignés par arrêté du ministre de la Culture :

Françoise BENHAMOU, professeure à l'université Paris-13
Dominique CARDON, directeur du laboratoire de recherche MédiaLab de Sciences Po
Vincent DUCLERT, chercheur titulaire à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (absent, n'ayant pas donné pouvoir)
William MARX, professeur au Collège de France et titulaire de la chaire de Littératures comparées (absent, ayant donné pouvoir)
Michelle BUBENICEK, directrice de l'Ecole nationale des chartes
France NERLICH, directrice du département des études et de la recherche à l'Institut national de l'histoire de l'art

Membres des corps des conservateurs des bibliothèques :

Jean-Dominique MELLOTT, direction des Collections (CFDT)

Caroline VRAND, direction des Collections (CFDT)

Suppléants :

Sereine BERLOTTIER, direction des Collections - (CFDT)

Monique CALINON, direction des Collections - (CFDT)

Membres représentant les autres personnels scientifiques et techniques de l'établissement :

Isabelle OLIVERO, direction des Collections (CFDT)

Jean-Pierre SASTRE, direction des Collections (CFDT)

Suppléants :

François NIDA, direction de la Diffusion culturelle - (CFDT)

Carmen GUY, direction des Collections - (CFDT)

Assistent avec voix consultative :

Laurence ENGEL, présidente de la BnF

Kevin RIFFAULT, directeur général de la BnF

Jean-Baptiste GOURDIN, directeur général des médias et des industries culturelles, ministère de la Culture

Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Réunion du 28 juin 2022 du Conseil scientifique, point 2 de l'ordre du jour**Avis du Conseil scientifique,****Présenté par le Président du Conseil**

La mise en place, à compter du 2 mai 2022, de nouvelles conditions de communication aux lecteurs et aux lectrices des documents des collections de la Bibliothèque a suscité de vives réactions, individuelles et collectives. Le Conseil scientifique en a pris connaissance avec attention. Elles témoignent d'une inquiétude qu'on peut juger légitime et qu'il importe d'entendre pour rétablir un climat de confiance.

—

Les textes régissant le Conseil scientifique précisent que celui-ci est habilité à présenter « toutes propositions relatives à la politique scientifique de l'établissement », sous la forme de recommandations ou d'avis. Ceux-ci sont adoptés à la majorité des voix des membres du Conseil, le texte en étant ensuite transmis au Conseil d'administration. En la circonstance j'ai jugé qu'il était du rôle du Conseil scientifique d'identifier les questions de fond que ce débat mettait en lumière et d'argumenter certaines des réponses à leur apporter.

—

Le rôle social imparti depuis plus de deux siècles à ce qui fut d'abord la Bibliothèque nationale a été conforté en 1994 par sa transformation en Bibliothèque nationale de France. Il en ressort trois grandes missions qui répondent à des logiques différentes mais qui sont évidemment associées et qui sont d'égale importance :

- Une mission patrimoniale, réunissant la collecte, notamment par le dépôt légal, la conservation et l'étude d'un patrimoine écrit, numismatique, iconographique, sonore et audio-visuel.

- Une mission d'aide à la recherche, centrée sur l'accession à ce patrimoine d'un public d'usagers, dans des conditions modulées en fonction du statut de l'utilisateur et de son projet.

- Une mission culturelle : la mise en valeur de ce patrimoine, à destination d'un public élargi au-delà des seuls chercheurs, au travers de diverses manifestations (expositions permanentes, expositions temporaires, visites,...) et de deux bibliothèques publiques (Haut-de-jardin du site Mitterrand, Salle Ovale du futur site Richelieu).

Le Conseil scientifique a entrepris de donner plus de visibilité à la première mission, peu connue du grand public et même de celui des chercheurs, qui permet de valoriser le remarquable travail, en ce domaine, du personnel de l'établissement. En ce qui concerne la troisième, il salue, avec la réouverture du site Richelieu à l'automne prochain, le pas

franchi dans la bonne direction, visant à faire de la BNF un lieu d'action culturelle d'esprit démocratique. Le débat présent porte en apparence sur la deuxième mission, tout aussi essentielle que les autres, mais il s'éclaire à la considération des interactions entre chacune des trois.

—

La conjoncture de ces dernières années s'est traduite par un approfondissement des trois missions, qui ne pouvait pas ne pas avoir d'incidences budgétaires, donc politiques :

- Dans l'ordre patrimonial un fort investissement dans le secteur des collections de presse, sommé par l'ouverture, à Amiens, d'un nouveau centre de conservation.

- Dans l'ordre de l'aide à la recherche l'ouverture d'un nouveau chantier : celui du dépôt légal numérique.

- Dans l'ordre culturel la réouverture d'un site Richelieu aux ambitions sans précédent sur le terrain muséal comme sur celui de la lecture publique.

—

Dans le même temps la BNF a vu ces missions confrontées à une nette évolution des pratiques sociales.

Sur ce point le Conseil scientifique est régulièrement informé des études, à la fois quantitatives et qualitatives, menées à l'étranger comme en France -et dans ce cas principalement à l'initiative de la BNF- sur les usages des lecteurs. Sans entrer, à ce stade, dans les détails on notera trois tendances remarquables :

- La première est liée à une évolution en matière de technologie de la communication, avec le développement dorénavant très rapide de l'accès numérique aux documents conservés.

- La baisse tendancielle moins de la fréquentation en général - qui a cependant baissé au début de la décennie 2010, avant de repartir à la hausse entre 2017 et 2020 - que de la demande de documents par chercheur -ce qui signifie une baisse de la fréquentation des chercheurs sollicitant les collections patrimoniales.

Sur ces différents constats des analyses affinées devront nous dire si ces tendances secondes sont essentiellement ou seulement en partie dues à la première.

- La troisième tendance se situe au croisement de l'offre et de la demande, sous la forme du recours, de plus en plus fréquent, à la réservation des documents avant la venue à la bibliothèque (ouvrages disponibles à l'arrivée, alerte en amont si indisponibilité ...).

Cette analyse en termes chronologiques doit être complétée par une analyse en termes géographiques. Le Conseil scientifique a ainsi souhaité disposer de quelques éléments de comparaison. Le document en pièce jointe, dit de « parangonnage international », permet ainsi d'approcher plus finement la situation de la BNF par rapport à sept établissements analogues. Il fait ressortir des choix distincts dans le détail mais convergents dans l'ensemble sur les trois points sensibles :

- des heures dévolues à la « communication directe » -autrement dit sans l'obligation d'une réservation préalable ;

- du quota des documents ;

- et des délais de communication.

À la British Library la communication directe n'est possible - de l'heure d'ouverture à 16 heures - que pour un tiers des collections, conservé à Londres, avec communication le lendemain des documents demandés après 16 heures ; les deux autres tiers ne sont communicables que moyennant une réservation quarante-huit heures à l'avance. Le quota de documents est plafonné à 10 (à la fois), avec possibilité de déposer une demande de dépassement de ce chiffre. Les délais de communication sont de l'ordre de 70 minutes. À la Library of Congress les documents stockés hors-site ne sont communicables le jour même que si le document est demandé avant 11 heures. Le délai de communication est de l'ordre de 60 minutes. Les conditions d'accès sont très variables d'un établissement à l'autre mais la BNF se distingue positivement de la plupart par ses quotas de documents (35, dont 10 en communication directe à la fois) et par ses délais de communication directe (30 minutes). Elle semble même être, et de très loin, la première du groupe par l'ampleur des ressources (physiques

ou numériques) disponibles en libre accès (337 000 volumes physiques) et par son amplitude d'ouverture des salles de recherche (64 heures et demi par semaine).

—

Demeure le constat de la nécessité d'affiner l'analyse des usages, afin de mieux ajuster une offre et une demande qui, l'une et l'autre, sont désormais en constante variation. À cette fin le Conseil scientifique émet le vœu :

- que, même si les résultats des enquêtes d'usages conduites auprès du public de l'établissement sont généralement disponibles sur le site de la Bibliothèque, ils le soient plus systématiquement et qu'il en soit fait une plus large publicité ;
- qu'une veille permanente des usages soit désormais assurée, par tous moyens d'analyse ;
- que le dialogue de l'établissement avec ses usagers soit non seulement poursuivi mais renforcé. Ce renforcement passe par une écoute attentive des représentants élus des usagers au Conseil d'administration, qui pourraient être invités, en fonction de l'ordre du jour, à participer, avec voix consultative, à certaines de nos séances. Il passe aussi par la constitution de groupes de lecteurs, visant à appréhender plus finement besoins et préférences. Il gagnerait à être complété par une réflexion que la BNF pourrait engager sur les modalités d'association du monde de la recherche aux différents services développés par le Bibliothèque.
- Que des dispositifs soient mis en place pour améliorer encore le conseil personnalisé des usagers et l'initiation des nouveaux aux instruments de recherche.

—

Dès lors, la réforme des modalités de communication des documents devrait faire l'objet d'un suivi, partagé dans le cadre des différentes instances de la BNF. S'agissant du Conseil scientifique, il émet le souhait qu'une présentation soit faite lors de sa prochaine séance des évolutions qui auront pu être apportées et qu'un nouvel examen lui soit proposé six mois et un an après leur mise en œuvre.

Dans l'immédiat l'examen des études de veille des usages dont dispose déjà la Bibliothèque laisse entrevoir des points sur lesquels des améliorations seraient souhaitables dans un terme proche. Ainsi en serait-il en ce qui concerne l'application de réservation elle-même, dont l'ergonomie pourrait être améliorée, intégrant également la possibilité de réserver dès le matin des documents communiqués de manière différée le jour même. Au-delà l'étude des usages conduit le Conseil scientifique à suggérer deux aménagements de la réforme. Le premier pourrait porter sur l'heure limite de réservation. Le second, de plus grande ampleur, serait fondé sur l'étude des usages du matin. Il ressort en effet de celle-ci que les entrées ne deviennent significatives qu'à partir de 11 heures, le créneau 9.00-11.00 ne représentant que 6 % de la fréquentation totale de la journée. Un avancement de la période de communication directe à 12.30, 12.00 ou, mieux encore, à 11.30 permettrait la satisfaction des besoins de « rebond », mis en avant par beaucoup d'usagers, étant entendu que, par ailleurs, l'utilisateur en question peut déjà disposer à cette heure de 25 documents physiques (10 mis de côté de la veille, 15 réservés), portables à 35 par la communication sur place. L'examen du document de parangonnage international confirme que les conditions de communication atteindraient alors sur l'ensemble des critères faisant l'objet de la comparaison le niveau d'offre le plus élevé.

Ces premiers aménagements ne peuvent être mis en œuvre sans octroi de postes supplémentaires. Le Conseil scientifique appelle donc le Ministère de la Culture, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère en charge du budget à réexaminer positivement, comme le souhaite la présidence de l'établissement, les conditions de financement de la BNF afin de pouvoir répondre pleinement à l'ensemble de ses missions. Le surcroît de visibilité que les inaugurations de cet automne vont donner à celle-ci est à ce prix.

Annexe 2 : Parangonnage International

Pays - Bibliothèques nationales	Mode de communication					Ressources disponibles en accès libre (physiques ou numériques)			Amplitude d'ouverture des salles de recherche			
	Réservation	Communication directe (Oui / Non)	Horaires communication directe	Quotas de documents	Délais de communication (en minutes)	Volumes physiques	Ressources électroniques	bases de données	Horaires d'ouverture	Heures d'ouverture par semaine	Jours	fermeture annuelle exceptionnelle
France - BnF	Réservation possible jusqu'à 20h la veille pour le lendemain, 17h le vendredi pour le samedi.	Oui	Entre 13h30 et 17h	35 documents par jour (15 réservables à l'avance + 10 documents communiqués sur place + 10 documents mis de côté)	30	337 000 volumes physiques en accès libre.	770 000 ressources électroniques	232 bases de données	14h-20h (lundi) 9h-20h (mardi-samedi)	64h30 par semaine	lundi-samedi	0,5 jours
Belgique - KBR Bibliothèque royale de Belgique	Réservation recommandée. Au moins 2 jours avant.	Oui	Communication au fil de l'eau pendant les horaires d'ouverture (9h-17h) sauf le samedi où il faut avoir réservé (2 jours à l'avance). La consultation sur place nécessite également d'avoir réservé sa place de lecture à l'avance.	50 documents pour le grand public. 250 pour les titulaires de la carte lecteur payante	60 sauf la presse (communiquée à heures fixes)	30 000 documents physiques en accès libre	80 000 documents électroniques	121 bases de données	9h-17h (lundi-samedi)	48h	lundi-samedi	12 jours
Pays-Bas - KB Bibliothèque royale des Pays-Bas	Réservation possible la veille pour le lendemain jusqu'à 8h30 du matin (donc toute la nuit également) pour une communication à 10h00 et le samedi pour le lundi.	Oui	Communication par vagues : - Avant 8h30, documents délivrés à 10h, - entre 8h30 et 11h30, délivrés à 13h, - après 14h30, les documents sont délivrés le lendemain sauf les mardis et vendredis où il sont délivrés à 16h	19 documents avec possibilité de dérogation pour les chercheurs en faisant la demande	90	100 000 documents physiques	520 000 documents électroniques	572 bases de données	10h-20h (mardi) 10h-16h (samedi) 10h-17h (lun, mer., jeu, ven)	44h	lundi-samedi	9 jours
Espagne - BNE Biblioteca Nacional de Espana	Réglementation COVID : réservation obligatoire. Réservation avant 14h00 la veille pour le lendemain.	Oui	Communication directe non rétablie aujourd'hui. Était possible Jusqu'à une heure avant la fermeture de la bibliothèque avant la crise sanitaire	13 documents (10 documents réservables + 3 documents sur place)	30 sauf si document sur site distant	40 000 documents physiques	220 000 documents électroniques	NR	9h-21h (lundi-vendredi) 9h-14h (samedi) *Certaines salles de recherche fermées le samedi	55h*	lundi-vendredi	18 jours
Royaume-Uni - BL British Library	Réservation obligatoire avant 15h00 pour les documents situés à Boston Spa (2/3) pour une livraison possible le lendemain ; Réservation après 16h00 la veille pour le lendemain pour les documents stockés à St-Pancras (1/3) .	Oui	- Possible jusqu'à 16 h pour les document conservés à Londres (1/3 des collections) - 48 h pour les documents conservés à Boston Spa (2/3 des collections) et réservation javant 15h00 - Après 16 h communication le lendemain pour les documents conservés à Londres	10 documents. Possibilité de faire une demande d'augmentation de quota	70 (sauf document Boston Spa - 24 h à 48 h)	NR	NR	NR	10h-20h (lundi)* 9h30-20h (mardi-jeudi)* 9h30-17h (vendredi-samedi) *Certaines salles de recherches fermée à 17h	56h30	lundi-samedi	11 jours
Allemagne - DNB	Possible. Avant 14h pour le lendemain.	Oui	Demande à faire avant 14h pour le jour même	10 documents	60 à 120 min	80 000	14 700	NR	Leipzig 9h-22h (lundi-vendredi) 10h-18h (samedi) 10h-18h (lundi-dimanche) - salles spécialisées	73h	lundi-samedi	2 jours
Italie - Biblioteca Nazionale Centrale di Roma	Réservation en ligne possible. Les demandes reçues avant 7h00 sont honorées pour 9h30, celles reçues après 7h00 sont traitées pour le lendemain 9h30.	Oui	Communication par vagues (matin uniquement) : - les lundis, mercredis et vendredis à 9h30, 11h, 12h30. - Les mardis et jeudis de 9h30, 11h, 12h30, 14h. - Collections spéciales : 9h30, 11h, 12h30.	NR	NR	NR	NR	NR	8h30-14h30 (lun, mer., ven) 8h30-19h (mardi, jeudi)	39h	lundi-vendredi	NR
Etats-Unis - LoC Library of Congress	Réservation recommandée (NB : en attente de réponse sur les possibilités horaires de réservation).	Oui	- Demande avant 11 h si le document est stocké hors site pour une communication dans la journée - Après 11h du matin, il ne sera disponible que le lendemain	Pas de limite de documents pour la salle de lecture principale. Quotas variables dans les salles spécialisées	60	5000 documents	NR	1000 bases de données	Salle principale ("main room")* - 8h30-20h30 (lundi-jeudi) - 8h30-17 h (vendredi) - 8 h 30-17 h (vendredi) *La majorité des salles spécialisées ferme à 17 h et le samedi	65h* (pour la salle principale)	mardi-samedi	NR